

# Hebdo Canada

Ottawa  
Canada

Volume 9, N° 42  
le 25 novembre 1981

Nouveau pas vers le rapatriement de la Constitution . . . . .	1
Vente de locomotives canadiennes au Zimbabwe . . . . .	3
Décès d'une grande dame du Canada: Mme Thérèse Casgrain . . . . .	3
Commission mixte belgo-canadienne . . . . .	3
Flexibilité et continuité caractérisent les échanges canado-américains . . . . .	4
Cérémonies en Europe à la mémoire des soldats canadiens . . . . .	5
Syndrome du choc toxique . . . . .	6
Triomphe de Tracey Wainman . . . . .	6
Le langage des chimpanzés . . . . .	6
La chronique des arts . . . . .	7
Nouvelles brèves . . . . .	8

## Nouveau pas vers le rapatriement de la Constitution

"...Après 114 ans d'existence, le Canada devient enfin, au sens technique, au sens légal, un pays indépendant. Il reste, bien sûr, au Parlement canadien et au Parlement britannique d'entériner ces accords, mais le fait que nous ayons formé un consensus...nous permettra de franchir ces étapes, avec la coopération, au Canada, des partis de l'Opposition, et, en Grande-Bretagne, avec celle du gouvernement et des partis de l'Opposition", a déclaré avec joie le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, en annonçant la conclusion d'un accord avec neuf des premiers ministres provinciaux, sur son projet de rapatriement de la Constitution.

Les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, ont pu suivre à la télévision la séance de clôture de la Conférence constitutionnelle qui a réuni, du 2 au 5 novembre à Ottawa, le premier ministre du Canada et les dix premiers ministres provinciaux, soit: M. Brian Peckford (Terre-

Neuve), M. Angus MacLean (Île-du-Prince-Édouard), M. Richard Hatfield (Nouveau-Brunswick), M. John Buchanan (Nouvelle-Écosse), M. René Lévesque (Québec), M. William Davis (Ontario), M. Sterling Lyon (Manitoba), M. Allan Blakeney (Saskatchewan), M. Peter Lougheed (Alberta) et M. William Bennett (Colombie-Britannique).

L'accord conclu est conforme au jugement de la Cour suprême du Canada qui exigeait l'appui d'un "nombre raisonnable de provinces" pour tout changement constitutionnel. (*Hebdo Canada*, vol. 9, n° 36.)

Seul le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a refusé d'entériner l'entente parce que, estime-t-il, elle porte directement atteinte à l'intégrité des pouvoirs provinciaux en matière de législation protectionniste et, surtout, en matière d'éducation et de culture.

Cependant, le premier ministre Trudeau et les premiers ministres provinciaux



Le premier ministre Trudeau (au centre) annonce la conclusion d'un accord sur le projet de rapatriement de la Constitution. Il est entouré du ministre de la Justice, chargé du dossier constitutionnel, M. Jean Chrétien (à sa droite), et du vice-premier ministre et ministre des Finances, M. Allan MacEachen.



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

Richard Vroom

ayant signé l'accord espèrent encore en arriver à un compromis avec le gouvernement du Québec.

Quelques heures après la fin de la Conférence, la Chambre des communes recevait le Premier Ministre en triomphe. M. Trudeau, venu pour informer les députés des résultats de la Conférence, a particulièrement insisté alors sur sa volonté de poursuivre, dans les jours à venir, les négociations avec son homologue québécois afin d'en arriver à un consensus unanime.

Le chef du Parti progressiste conservateur, M. Joe Clark, a encouragé le Premier Ministre à entreprendre de telles négociations pour maintenir l'unité du pays.

De son côté, le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent a déclaré: "Je suis personnellement triste que le gouvernement du Québec n'ait pas signé l'accord. Comme une région spéciale et un peuple unique dans notre pays, la décision québécoise est très importante. J'espère que l'on en arrivera à des arrangements qui amèneront un changement dans leur décision".

#### Points saillants de l'accord

Les points saillants de l'accord sont les suivants:

— accord en vue de rapatrier la Constitution, loi connue sous le nom d'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) qui se trouve au Parlement britannique, à Londres;

— acceptation d'une formule d'amendement en vertu de laquelle on pourra amender la future constitution, avec l'aval de sept provinces comptant 50 p. cent de la population; cette clause offre ainsi, théoriquement, à trois provinces un droit de dérogation (*opting out*) à des amendements affectant leur juridiction;

— abandon d'une importante demande des huit provinces dissidentes, soit une clause de la formule d'amendement qui aurait permis une délégation temporaire de compétence législative d'un ordre de gouvernement à l'autre;

— accord en vue d'une charte des droits et libertés modifiée qui sera enchâssée; ces modifications portent sur:

a) la liberté de circulation; possibilité pour les provinces dont le taux d'emploi est inférieur à la moyenne nationale de réserver des emplois en faveur de leurs ressortissants;

b) une clause "nonobstant" permettant aux provinces de se retirer des chapitres de la Charte traitant des libertés fondamentales, des garanties juridiques et

des droits à l'égalité. Toute disposition "nonobstant" devrait être renouvelée au moins tous les cinq ans;

c) les minorités linguistiques; le droit à l'instruction dans la langue de la minorité s'appliquera dans les provinces conformément aux conditions énoncées dans la Charte (art. 23);

— garantie que les droits des autochtones ne seront pas affectés par la Charte mais que la détermination et la définition de ces droits, à inscrire dans la Constitution, fera l'objet de discussion à la conférence constitutionnelle prévue suite au rapatriement et à l'entrée en vigueur de la formule d'amendement.

#### Réactions des premiers ministres provinciaux

A l'instar du premier ministre Trudeau, les neuf premiers ministres provinciaux qui ont signé l'entente ne pouvaient cacher leur joie et leur satisfaction devant l'issue heureuse de la Conférence; cependant, tous ont profondément regretté que le premier ministre du Québec ait refusé de parapher l'accord.

Satisfait et radieux, M. Peckford (Terre-Neuve) a déclaré qu'il se sentait plus Canadien que jamais, tandis que M. Richard Hatfield (Nouveau-Brunswick), tout aussi heureux, affirmait que le Canada pourrait très rapidement atteindre sa pleine maturité grâce à un compromis. "Le Canada, c'est un accommodement", a résumé M. Hatfield, ajoutant: "Les citoyens du Québec ont constitué un élément très important du Canada et ils le demeureront. Le Québec n'est pas seul."



Le premier ministre Bennett, porte-parole des premiers ministres provinciaux, rencontre les journalistes.

Richard Vroom

M. Angus MacLean (Île-du-Prince-Édouard) a affirmé que la formule d'amendement contenue dans l'accord renforçait sa foi dans le fédéralisme. Dorénavant, les provinces seront traitées "comme des individus, non plus selon leur poids", car c'est la voix des provinces qui compte dans un État fédéral, note M. MacLean. Très satisfait, M. Buchanan (Nouvelle-Écosse) a rejoint la pensée de ses collègues en déclarant que tout s'était fait d'une façon très canadienne.

Pour M. William Davis (Ontario), le document est d'une importance extrême. Le consensus auquel en sont arrivés les premiers ministres, dit-il, démontre qu'ils peuvent faire preuve de souplesse. Il n'y a qu'un seul gagnant ... et c'est le Canada. Tel est aussi l'avis de M. Sterling Lyon (Manitoba).

Tout aussi heureux que ses collègues, M. Allan Blakeney (Saskatchewan) a qualifié l'accord de compromis raisonnable et d'affaire honorable pour le Canada. L'accord prévoit une formule d'amendement qui protège les intérêts vitaux de chaque province, tout en donnant aux Canadiens la possibilité, à l'avenir, d'effectuer des changements à leur Constitution sans que l'unanimité soit nécessaire, note M. Blakeney.

L'accord démontre que le Canada est une Confédération qui continuera à bien fonctionner, fait remarquer, de son côté, M. Lougheed. Il y voit d'ailleurs "une rampe" qui permettra aux provinces et au gouvernement fédéral de régler les problèmes économiques à l'heure du jour. Selon M. Bennett (Colombie-Britannique), à la suite de cet accord, le Canada deviendra un pays véritablement indépendant. "Je crois qu'il existe un nouvel esprit dans ce pays et que l'acrimonie des deux ou trois dernières années a disparu", conclut M. Bennett.

#### Position du gouvernement québécois

Le premier ministre du Québec a refusé de signer l'accord parce qu'il juge inacceptable trois des points, le premier étant le retrait d'une clause prévoyant une compensation fiscale pour les provinces qui refusent qu'un amendement constitutionnel s'applique chez elles.

Le deuxième point sur lequel M. Lévesque n'est pas d'accord touche la partie de la Charte des droits qui garantit la liberté de circulation et d'établissement. Même si l'accord prévoit une exception pour les provinces dont le taux d'emploi est inférieur à celui de la moyenne nationale, le premier ministre du Québec pense que la rédaction réduit

la portée de cette concession et que plusieurs lois ou programmes favorisant ses résidents pourraient devenir nuls parce qu'ils ne visent pas des compagnies ou des personnes qui ne sont pas socialement et économiquement désavantagées.

Enfin, le Québec n'est pas d'accord avec la partie de la Charte des droits qui confirme le droit, pour les enfants d'une minorité francophone ou anglophone, de recevoir un enseignement dans leur langue maternelle. Le Québec y voit un moyen de chantage et une menace perpétuelle de perdre une partie importante de son pouvoir législatif.

### Vente de locomotives canadiennes au Zimbabwe

Un prêt du Canada permettra au Zimbabwe d'améliorer son réseau ferroviaire et, par conséquent, d'exporter plus rapidement et plus efficacement ses produits.

Grâce à un octroi de \$6 millions, le Zimbabwe pourra acheter cinq locomotives et des pièces de rechange. D'autres apports financiers permettront à la Société des chemins de fer de ce pays d'acheter d'autres pièces de rechange et 20 locomotives canadiennes de plus.

Par ailleurs, une ligne de crédit de \$15 millions de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) permettra au Zimbabwe d'acheter divers produits canadiens: matériel routier, engrais, médicaments vétérinaires et matériel d'irrigation, par exemple. Selon les termes de l'entente, on doit fournir ces biens d'ici quatre ans. Ils serviront à la remise en état ou à la création d'infrastructures rurales.

Le Canada honore ainsi une partie de son engagement de fournir au Zimbabwe une aide d'au moins \$10 millions par an au cours des cinq prochaines années.

L'assistance future à ce nouvel État sera concentrée sur la reconstruction et le développement en milieu rural, l'agriculture, le transport, le développement des ressources minières, l'assistance technique et la formation.

L'aide du Canada en faveur du Zimbabwe a débuté lorsque ce pays a obtenu son indépendance de la Grande-Bretagne en avril 1980. Jusqu'ici le Canada a accordé, entre autres, une subvention en espèces de \$3 millions au titre de la reconstruction, \$2 millions en aide alimentaire, des fonds pour financer des études techniques et des bourses en faveur des réfugiés.

### Décès d'une grande dame du Canada: Mme Thérèse Casgrain



Photolaser Presse canadienne

Mme Thérèse Casgrain

Figure bien connue de la politique canadienne, Mme Thérèse Casgrain est morte dans son sommeil, le 3 novembre à Montréal. Elle était âgée de 85 ans.

Issue d'une famille aisée de Québec, elle se lança dans la vie publique en 1913 en organisant l'Association montréalaise pour le droit de vote, qui visait à obtenir, pour les Québécoises, le droit de voter aux élections provinciales. (L'Association

obtint gain de cause en avril 1940.)

Mme Casgrain était membre de l'Ordre de l'Empire britannique, honneur qu'elle reçut en reconnaissance de son dévouement durant la Seconde Guerre mondiale, en tant que directrice de la Régie des prix et du commerce en temps de guerre.

En 1946, elle devint membre du Parti CCF, prédécesseur du Nouveau Parti démocratique. Elle devint le chef de l'aile québécoise de ce parti en 1951. Décorée de l'Ordre du Canada en 1967, elle devint sénateur en 1970.

Mme Casgrain oeuvra sans répit pour défendre l'unité canadienne durant la campagne qui précéda le référendum sur la souveraineté-association, et elle demeura active en politique, énonçant, encore récemment, ses vues sur la question constitutionnelle.

Dans son message de condoléances, le premier ministre Trudeau déclare, entre autres: "Championne des droits de la femme bien avant que le féminisme soit à la mode ... Thérèse Casgrain ne s'est jamais résolue à entrer dans le rang et à accepter ce qui lui paraissait le désordre établi... Elle a été un véritable ferment dans la société québécoise et canadienne ... je m'ennuierai du franc-parler et de la sagesse de cette grande dame."

### Commission mixte belgo-canadienne

La Commission mixte belgo-canadienne a décidé de donner une impulsion particulière à la coopération universitaire, aux échanges littéraires (en prolongement du prix littéraire annuel belgo-canadien, institué en 1970) et aux échanges de jeunes créateurs artistiques. Elle a convenu, également, d'accorder une priorité au développement de programmes respectifs dans le domaine de l'audiovisuel et des industries culturelles.

La Commission a pris ces décisions lors de ses septièmes assises qui ont eu lieu à Québec du 19 au 22 octobre.

La Commission était présidée, du côté canadien, par M. Jacques Gignac, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures du Canada, et, du côté belge, par M. F. Dethier, directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au ministère de l'Éducation nationale de Belgique.

La sous-commission belgo-québécoise, qui s'est réunie en même temps que la

Commission mixte, était présidée du côté québécois par M. Robert Normand, sous-ministre des Affaires intergouvernementales du Québec. En sa qualité de président québécois, M. Normand est membre d'office de la Commission mixte.

La délégation canadienne comprenait des représentants du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que des ministères et organismes canadiens impliqués dans l'administration de programmes culturels entre les deux pays.

### Revue des activités passées

Pendant l'année écoulée, les relations culturelles belgo-canadiennes ont été rehaussées par l'Automne belge au Canada, qui comprenait un volet impressionnant d'activités, notamment la venue de l'atelier théâtral de Louvain-la-Neuve, à Montréal et à Ottawa, une exposition de dessins flamands présentée dans tout le Canada, et l'exposition Delvaux présentée à Montréal et Calgary.

(suite à la page 8)

## Flexibilité et continuité caractérisent les échanges canado-américains

A l'occasion de la Sixième Conférence biennale de l'Association pour les études canadiennes aux États-Unis, tenue à la Michigan State University le 23 octobre, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ambassadeur désigné aux États-Unis, M. Allan E. Gotlieb, a prononcé une allocution portant sur la gestion et le contenu des relations canado-américaines. Voici des extraits de cette allocution.

...Jusqu'à maintenant, on a très peu utilisé les mécanismes institutionnels pour gérer l'ensemble de nos relations. Mais, il existe, naturellement, certains processus clairement définis.

En premier lieu, le ton des relations, facteur de la plus grande importance, est donné aux sommets entre dirigeants canadiens et américains... Au cours des six ou sept derniers mois, depuis l'arrivée au pouvoir du président Reagan, ce dernier et le premier ministre Trudeau se sont rencontrés à cinq reprises, nombre sans précédent de contacts personnels... Historiquement, nos chefs de gouvernement se sont rencontrés ou se sont parlé quand le besoin s'en est fait sentir et rarement pour de simples motifs protocolaires. Il me semble qu'aucun cadre institutionnel ne saurait améliorer la situation où un chef de gouvernement peut prendre le combiné et appeler son homologue si l'occasion l'exige...

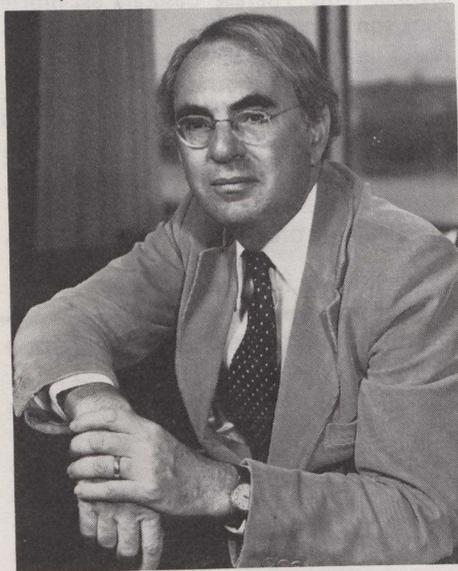
Les relations entre les membres des cabinets de nos deux pays sont placées sous le signe du même pragmatisme informel et leurs contacts sont constants...

Au niveau des fonctionnaires... les communications sont écrites et orales, informelles et formelles, directes entre organismes responsables et indirectes par l'entremise des voies diplomatiques. Les chambres de compensation qui surveillent et aiguillent les échanges les plus importants sont les ambassades, à Washington et à Ottawa. Les organismes de coordination sont le ministère des Affaires extérieures et le Département d'État et, lorsque des problèmes surgissent, des groupes de hauts fonctionnaires sont formés de part et d'autre.

A ces liens au niveau des politiciens et des fonctionnaires s'ajoute une institution unique en son genre, la Commission mixte internationale (CMI). Cet organisme, dans lequel sont fusionnées des forces politiques et des compétences techniques, fut créé pour s'occuper spécifiquement de la pureté des eaux limitrophes ainsi que d'autres problèmes d'ordre frontalier. De toute évidence, la CMI serait assez mal équipée pour élargir son activité à d'autres champs; toutefois, s'il s'avérait nécessaire d'établir un organisme consultatif chargé

d'étudier les problèmes bilatéraux à la demande des deux gouvernements, on pourrait s'inspirer du modèle de la CMI. J'ajoute une réserve que dicte la réalité politique canadienne; en effet, la mesure de l'utilité d'un tel organisme tiendrait à son degré d'impartialité et de compétence technique.

Il y a lieu de s'arrêter à deux autres approches de la gestion des problèmes — d'abord les efforts déployés récemment pour établir un régime de gestion mixte des pêches sur la côte Est et ensuite le Pacte de l'automobile. Comme vous le savez probablement, le régime de gestion des pêches a succombé plus tôt cette année quand le Congrès américain a décidé



M. Allan E. Gotlieb

de ne pas ratifier un accord de pêche qui avait fait l'objet de négociations laborieuses pendant deux ans. De par son étendue et son détail, ce régime aurait été sans précédent. Il aurait permis la co-gestion d'une ressource commune et aurait donc, à ce titre, représenté une innovation institutionnelle spectaculaire. Son sort illustre la difficulté politique qu'il y a à élaborer un arrangement commun aux termes duquel chacun abandonne une partie de sa souveraineté. Il se crée inévitablement des groupes d'intérêt régionaux ou sectoriels déterminés à conserver leurs droits...

Si les institutions peuvent parfois être utiles, leur rôle ne nous permet pas de

conclure s'il est possible véritablement de "gérer" des rapports bilatéraux aussi étendus que les nôtres. Je suppose que, tout en reconnaissant nos limites évidentes, la plupart d'entre nous sont d'avis que nous n'avons d'autre choix que de chercher à canaliser les événements même si, en fin de compte, nous n'avons qu'un impact marginal sur le grand mouvement des tendances historiques. Après tout, certaines composantes des relations canado-américaines échappent aux gouvernements, — proximité géographique, différence dans l'ordre des grandeurs, complexité énorme des interrelations et un patrimoine commun de valeurs qui nous amènera toujours à faire front commun lorsque le besoin s'en fait sentir...

A la base, la gestion d'une telle relation signifie que chaque partie s'engage à aborder avec la raison les questions complexes qui se posent dans un milieu en évolution. Dans de telles circonstances, on privilégie la souplesse, on préfère le pragmatisme au recours (ou au non-recours) institutionnel, on s'appuie largement sur les méthodes traditionnelles de la diplomatie et de la conciliation.

Ce qui me ramène à mon idée première, c'est-à-dire que les tensions bilatérales actuelles déboucheront sur des rapports plus sains...

Sur le plan économique, le Canada... a manifesté le désir d'une autonomie plus grande. A cet égard, il est utile de se rappeler qu'aux États-Unis, il y a toujours eu et il continue d'exister des secteurs d'activité nationale où la propriété étrangère est limitée ou exclue, entre autres dans la radiodiffusion, l'aviation, le cabotage. De plus, le secteur énergétique au Canada bénéficie depuis de nombreuses années d'un traitement différent et spécial pour des raisons si évidentes qu'elles n'appellent aucune explication. La nouvelle orientation politique dans ce secteur exigera sans doute de certaines sociétés américaines qu'elles modifient leur mode d'opération au Canada. Toutefois, il n'a jamais été question dans ce secteur, pas plus que dans les quelques autres où la propriété canadienne s'est imposée, de nationalisation, de confiscation ou de vente forcée. Tout au contraire, les conditions d'accueil des investissements étrangers dans le secteur énergétique ont été explicitées et le Canada entend toujours réserver un très bon accueil à de tels investissements.

J'ajoute, s'il est besoin de le souligner, que peu d'autres pays constituent un endroit plus sûr où investir. Qui plus est,

(suite à la page 8)

## Cérémonies en Europe à la mémoire des soldats canadiens

Novembre, mois du souvenir. Les Canadiens arborent le coquelicot à la boutonnière pour honorer leurs compatriotes tombés au combat, et dont certains reposent toujours en terre étrangère où ils se sont battus pour un idéal de paix et de liberté.

Cette année, le ministre de la Défense nationale, M. Gilles Lamontagne, s'est rendu en Europe, à titre de ministre des Affaires des anciens combattants, pour présider des cérémonies commémoratives dans quatre pays où sont inhumés des soldats canadiens.

Le ministre était accompagné du sous-

ministre des Affaires des anciens combattants, M. Bruce Brittain, de deux sénateurs, M. David Steuart et M. Rhéal Bélisle, de deux députés, M. Al MacBain (libéral) et M. Joseph Reid (conservateur), ainsi que du président de la Légion royale canadienne, M. Al Harvey, du président du Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada, M. E.V. Heesaker, et du maréchal de l'air Hugh Campbell, qui représentait l'Association de l'Aviation royale du Canada.

Ce pèlerinage, fait avec un peu



Dépôt d'une couronne au tombeau du soldat inconnu, à Belgrade.



Rencontre de M. Lamontagne et du premier ministre de Tchécoslovaquie, M. Lubomir Strougal.



M. Lamontagne prononce une allocution lors de la cérémonie au cimetière de Moro.

d'avance sur les cérémonies commémoratives du mois de novembre, a débuté le 28 septembre en Italie, alors que la délégation a assisté à une cérémonie au Mémorial Victor-Emmanuel, à Rome. Le lendemain a eu lieu, au cimetière de guerre canadien de Moro (Ortona), une cérémonie marquant le trente-sixième anniversaire de la participation du Canada à la campagne d'Italie. Mille trois cent soixante-quinze soldats canadiens reposent dans ce cimetière.

Dans une tentative des forces alliées de percer les lignes ennemies afin de poursuivre leur avance vers le Nord, les Canadiens franchirent la rivière Moro et prirent la ville d'Ortona, après des combats acharnés.



Le général Grudzien, ministre des Anciens Combattants de Pologne, et M. Gilles Lamontagne.

La délégation s'est ensuite rendue en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Yougoslavie. C'était la première fois qu'une délégation officielle du Canada tenait des cérémonies commémoratives dans ces trois pays.

A Varsovie, en plus des cérémonies qui ont pris place au tombeau symbolique des aviateurs canadiens, situé au centre de la ville, et à la tombe du soldat inconnu, la délégation a assisté à un service au cimetière de l'ancienne garnison de Poznam.

Les aviateurs canadiens inhumés à Poznam sont morts dans des camps de prisonniers de guerre ou furent abattus pendant l'été de 1944 lors de tentatives d'approvisionnement aérien destiné à l'Armée polonaise.

M. Lamontagne a rencontré le ministre des Anciens Combattants de Pologne, le général Grudzien.

Le ministre Lamontagne, qui fut prisonnier de guerre durant la Seconde

Guerre mondiale, a profité de son voyage en Pologne pour revoir, à Torun, le camp de prisonniers où il fut incarcéré en 1944.

A Prague, la délégation canadienne a participé, le 5 octobre, à un service célébré au cimetière militaire, à la mémoire des soldats et des aviateurs canadiens morts dans les camps de prisonniers installés par l'ennemi en Tchécoslovaquie.

Un événement particulier a marqué la visite de la délégation canadienne en Tchécoslovaquie: la rencontre du ministre Lamontagne avec le ministre de la Défense nationale de ce pays, le général Dzur. C'était la première fois, en effet, qu'un ministre de la Défense nationale d'un pays de l'OTAN rencontrait un collègue du pacte de Varsovie.

Le premier ministre, M. Lubomir Strougal, a reçu le ministre Lamontagne, qui a également rencontré le ministre des Anciens Combattants, M. Miseje.

Une autre cérémonie, tenue à la mémoire des soldats et aviateurs canadiens, a pris place au cimetière de guerre de Belgrade (Yougoslavie), le 8 octobre.

M. Lamontagne a profité de son séjour à Belgrade pour rencontrer le ministre de la Défense, le général Yjubivic, et le ministre des Anciens Combattants, M. Vukasovic.

Le Ministre a remis aux représentants yougoslaves une photographie encadrée de la pierre tombale érigée sur la sépulture du major William Jones, à Wellandport (Ontario). Le major Jones, parachuté en Yougoslavie en 1943, devint un héros chez les partisans. A sa mort, en 1969, le gouvernement yougoslave fit parvenir au Canada une pierre tombale.

Dans les trois pays, la délégation canadienne a rencontré les dirigeants de groupements d'anciens combattants.

## Syndrome du choc toxique

Des chercheurs de l'Université de la Colombie-Britannique mettent au point un test déterminant la vulnérabilité au "syndrome du choc toxique".

Au cours d'une réunion de la Société canadienne pour la recherche clinique, le docteur Anthony Chow, professeur à l'Université et chef de la division des maladies infectieuses à l'hôpital général de Vancouver, a expliqué que, jusqu'ici, les recherches ont permis de comparer la bactérie (*staphylococcus aureus*) présente chez les personnes qui souffrent du choc du syndrome toxique, avec des variétés de bactéries prélevées chez d'autres malades.

## Triomphe de Tracey Wainman

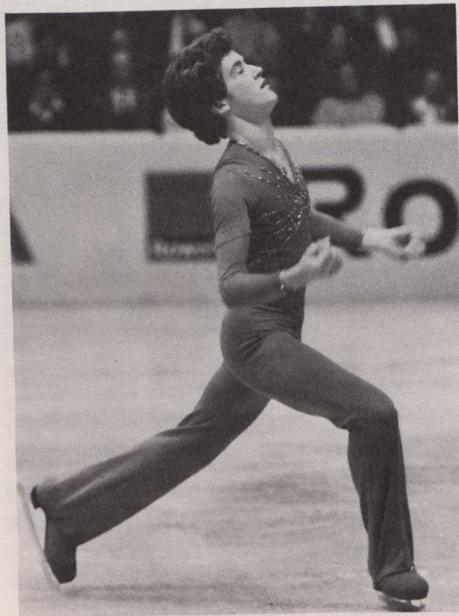


Tracey Wainman

"Je suis heureuse ... je ne m'attendais pas à une telle victoire", s'est écriée la jeune patineuse canadienne Tracey Wainman, médaille d'or des compétitions internationales de patinage artistique, *Skate Canada 1981*, tenues à Ottawa du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre.

Tracey Wainman a terminé troisième seulement dans chacune des trois épreuves (style libre, figures imposées, programme court), mais sa régularité lui a permis de déclasser certaines patineuses dont la performance fut très inégale.

Rosalynn Summer (États-Unis) a obtenu la deuxième place et Kira Ivanova



Brian Orser

(Union soviétique), la troisième.

Une patineuse d'Ottawa, Elizabeth Manley, première au programme court, a terminé sixième au classement général.

Chez les hommes, la médaille d'or est allée à Norbert Schramm (Allemagne de l'Ouest) qui, lors de l'épreuve de style libre, a soulevé l'enthousiasme de la foule par sa grâce, sa technique et, même, son humour. Cependant, c'est un Canadien, Brian Orser, qui a gagné cette épreuve en présentant un spectacle excellent et parfait (Schramm avait commis quelques erreurs).

Au classement général, Brian Orser a gagné la deuxième place, suivi de Joseph Sabovick (Tchécoslovaquie).

Dans la catégorie "Danse", la médaille d'or est allée à des patineurs américains, Carol Fox et Richard Dalley, suivis de Karen Barber et Nicholas Slater (Grande-Bretagne) et Natalia Karamisheva et Rostislav Sinitsyn (Union soviétique).

Rappelons que Tracey Wainman avait gagné, trois semaines plus tôt, des compétitions de patinage artistique tenues en Grande-Bretagne.

## Le langage des chimpanzés

Depuis plus de quatre ans, quatre chimpanzés Sophie, Spock, Merlin et Maya vivent à l'Université de Montréal où ils participent à des recherches en psychologie comparée.

Ces travaux, dirigés par le docteur Mireille Mathieu, portent principalement sur le développement de l'intelligence et le développement social de ces grands singes.

L'étude du développement cognitif, effectuée dans une perspective de comparaison avec l'espèce humaine et les autres espèces animales, est fondée sur le modèle piagétien. Ce modèle permet de situer le chimpanzé dans les grandes étapes du développement identifiées chez l'enfant humain.

Les études du développement social ont porté jusqu'à maintenant sur trois facettes des interactions sociales: attachement chimpanzé-mère, substitut humain; — développement de la communication propre à l'espèce; — étude de la notion de dominance.

Les projets de recherche amorcés récemment portent sur les stratégies cognitives utilisées dans les interactions sociales et permettront d'établir des bases de recherches plus poussées sur l'intelligence sociale des primates humains et non humains.

# La chronique des arts

## Reflets de la nature, exposition de Robert Bateman

Le Musée national des sciences naturelles, à Ottawa, présente actuellement une exposition itinérante des oeuvres de Robert Bateman, peintre animalier.

L'exposition, montée par le Musée, regroupe plus de 70 peintures, sous le titre *Reflets de la nature*.

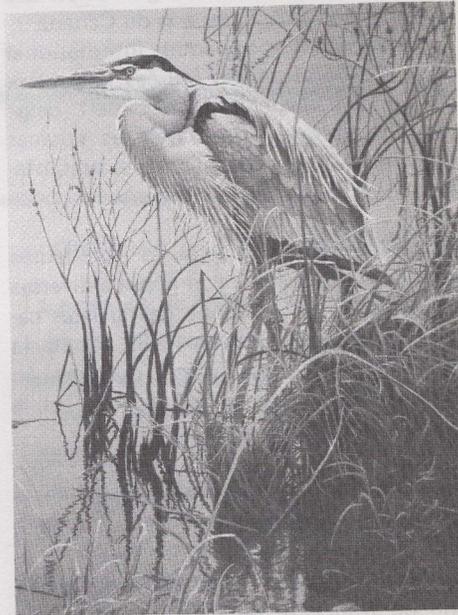
Après Ottawa, l'exposition se rendra au Musée du Québec, au Museum of Man and Nature du Manitoba, au Provincial Museum de l'Alberta et au Centennial Museum de Vancouver.

### L'artiste

Actif, avide de connaissances et débordant de curiosité scientifique, tout en conservant une âme d'artiste: ainsi pourrait-on décrire Robert Bateman, consacré artiste de l'année 1980 par l'American Artist Magazine.

Plusieurs expositions solos l'ont fait connaître à Londres, à New York et à Toronto. Partout, il a séduit, non seulement ceux qui aiment la nature et les animaux sauvages, mais les amateurs d'art proprement dit, car son oeuvre le place dans la lignée des grands peintres réalistes de notre époque, notamment Andrew Wyeth, peintre américain, Alex Colville et Ken Danby, peintres canadiens.

Un peintre animalier, célèbre aux États-Unis, Roger Tory Peterson, définit ainsi les caractéristiques fondamentales de l'oeuvre de Bateman: "Il crée au départ une sensation d'abstraction et raffine son



Grand héron, Robert Bateman, 1978, vue partielle.

image jusque dans le moindre détail, sans pour autant enlever de la vie à son tableau; au contraire, il rend son oeuvre plus vivante en approfondissant des subtilités..."

L'artiste, de son côté, décrit sa propre évolution en ces termes: "J'ai commencé par peindre à la manière de Van Gogh et de Gauguin, puis j'ai fait de la peinture abstraite; faire des peintures sans sujet reconnaissable ne m'a jamais complète-



Prudent et rusé, renard roux, oeuvre de Robert Bateman, 1979.

ment satisfait, mais m'a beaucoup appris." Robert Bateman, qui a déjà été l'objet de plusieurs documentaires, sera le sujet d'un nouveau documentaire d'une heure que prépare la chaîne anglaise de Radio-Canada.

D'autre part, la maison d'édition Penguin Books du Canada prépare la publication d'un livre sur Bateman et son oeuvre, qui portera le titre de *The Art of Robert Bateman*.

Notons enfin, qu'un tableau de Bateman faisait partie des cadeaux de mariage offerts par le Canada au prince de Galles et à la princesse Diana.

## Nouveaux programmes pour mieux connaître les écrivains canadiens

Le Conseil des arts du Canada a créé deux nouveaux programmes à l'intention des écrivains canadiens.

Le premier permet aux poètes, romanciers, dramaturges et auteurs de livres pour enfants de donner des lectures publiques aux États-Unis, dans des établissements d'enseignement postsecondaire, des bibliothèques, des musées et des galeries d'art. Le Conseil paie un cachet de \$150 à l'écrivain et l'institution d'accueil assume les frais d'hébergement et de publicité.

Le second programme offre une aide financière aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux galeries, aux bibliothèques et aux musées canadiens qui désirent inviter des écrivains pour des périodes de quatre à dix jours. L'écrivain doit se consacrer à des activités intéressantes la collectivité, telles que: lectures publiques, ateliers, entrevues, étude de manuscrits.

## Michèle Waquant à Paris

Dessinatrice et peintre, Michèle Waquant occupe le studio du Québec à Paris pour une période d'un an prenant fin en septembre 1982.

Après des études à l'École des arts visuels de l'Université Laval, à Québec, Michèle Waquant a enseigné dans cette université, ainsi qu'au centre d'enseignement général et professionnel (CEGEP) de Sainte-Foy.

Mme Waquant a participé à différentes expositions et événements et elle collabore régulièrement au bulletin de la Galerie blanche, galerie dont elle est membre fondatrice.

## Flexibilité et... (suite de la page 4)

et chose que vous savez peut-être déjà, une société aussi renommée que Price-Waterhouse en est arrivée à la conclusion, dans l'étude de 73 pays qu'elle a rendue publique à la fin de septembre, qu'il existe encore relativement peu de restrictions (sur les investissements étrangers) au Canada si on compare celui-ci aux autres pays industrialisés.

Les États-Unis doivent conclure de tout ceci que le Canada sera un meilleur partenaire, plus stable économiquement. Toutefois, l'expérience canadienne pourra exiger des Américains qu'ils fassent une évaluation sereine de leur intérêt national à plus long terme et, aussi, qu'ils n'oublient pas la tradition de coopération de nos deux pays sur le plan international.

Mais surtout, les Américains ne devraient pas commettre l'erreur de croire que les politiques de développement du Canada sont le fruit de l'opportunisme politique. Bien au contraire, elles plongent leurs racines dans l'histoire et la géographie du Canada et sont marquées d'un élan et d'une continuité qui sont les caractéristiques mêmes de la vie canadienne...

## Commission... (suite de la page 3)

De son côté, le Canada a organisé de nombreuses activités en Belgique, tant dans le domaine des arts de la scène que dans celui des arts plastiques, notamment: une exposition de tapisseries contemporaines à Bruxelles, une exposition de dix peintres canadiens contemporains (montée par l'Art Gallery of Ontario et présentée au Musée d'art contemporain de Gand), un concert du Quatuor Orford et un autre de la guitariste Liona Boyd, des spectacles présentant les Mimes électriques et Claude Gauthier dans plusieurs villes belges.

Signalons aussi la création d'un Centre d'études canadiennes à l'Université libre de Bruxelles.

### Activités à venir

La Winnipeg Art Gallery présentera en Belgique, en 1983 ou 1984, une exposition d'art inuit et la Belgique présentera au Canada une exposition de dessins de Rubens et une autre sur le mouvement Art nouveau.

Deux spécialistes belges des arts de la scène (l'un représentant la communauté française, l'autre la communauté fla-

mande) viendront au Canada en 1982 pour se familiariser avec les services qu'offre l'Office pour l'organisation des tournées du Conseil des arts du Canada.

Le Service du programme international de la Corporation des Musées nationaux du Canada accueillera un expert belge désirant se familiariser avec les services qu'offre la corporation pour la présentation d'expositions dans les musées canadiens.

Le ministère des Affaires extérieures du Canada apportera son appui à diverses tournées qu'effectueront des artistes canadiens en Belgique en 1982, dont: la compagnie de danse Eddy Toussaint, en mars, les Mimes omnibus, en avril et le théâtre de Carton, en mai.

## Nouvelles brèves

Des chercheurs de la station de recherche du ministère de l'Agriculture située à Saint-Jean (Terre-Neuve) ont créé une nouvelle variété de rutabaga, la "Fortune". Cette variété s'adapte bien aux conditions de croissance des provinces de l'Atlantique et se conserve bien.

Le 6 novembre a eu lieu l'inauguration officielle de la Société franco-ontarienne d'histoire et de généalogie. Le siège de la société est à Ottawa, mais on espère ou-



A la ferme de la famille Teepell, près de Kingston (Ontario), le maïs atteint cette année une taille impressionnante. Mme Shirley Teepell et son fils, Eric, admirent avec satisfaction une tige de maïs de 4,5 mètres provenant d'une graine spéciale pollinisée de façon naturelle.

vrir bientôt des succursales dans d'autres villes de la province. Les Ontariens de souche française pourront ainsi retracer plus facilement leur arbre généalogique jusqu'à leurs ancêtres européens. M. Joël Surcouf, directeur des archives de la Mayenne, à Laval (France), agira comme personne-ressource pour les recherches faites en France.

Le Parti conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard a élu un nouveau chef, M. James Lee, 44 ans, ministre de la Santé dans le cabinet de M. Angus MacLean. M. Lee deviendra premier ministre de la province lorsque M. MacLean quittera son poste dans quelques semaines.

Montréal a accueilli, le 8 novembre, une délégation de 700 membres du Conseil national du patronat français, qui ont discuté pendant trois jours de formation et d'innovation. Les participants ont rencontré leurs homologues du Québec ainsi que des leaders syndicaux.

Le fondateur de l'Université de Moncton, le père Clément Cormier, a reçu le prix de l'American Association for State and Local History (AASLH), pour sa contribution à la conservation et l'interprétation du patrimoine acadien. L'AASLH est une organisation à caractère éducatif et à but non lucratif, vouée à l'avancement, à la connaissance et à l'appréciation de l'histoire locale au Canada et aux États-Unis.

Le ministre des Communications a annoncé la publication d'un volume intitulé *Encore — Réaménagement de bâtiments publics à des fins artistiques et culturelles*. Cet ouvrage de qualité montre les divers liens qui existent entre le patrimoine et les arts, et il énumère les nombreux avantages que l'on peut tirer de l'adaptation d'édifices publics à des fins culturelles et artistiques.

*Hebdo Canada* est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolas.

*This publication is also available in English under the title Canada Weekly.*

*Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.*

*Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.*

Canada

ISSN 0384-2304